Conforme à la norme ISO 11014-1 (nov 1994)

NETTOYANT MULTI-USAGES 18% DE MATIERE ACTIVE CITRON

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE RESPONSABLE DE SA MISE SUR LE MARCHE :

Nom du produit : NETTOYANT MULTI-USAGES A 18% DE MATIERE ACTIVE AU CITRON
Code produit : 18NCI
Nom du fournisseur : PROMER
Adresse : 376 Rue de Lannoy
BP 95
59652 Villeneuve d'Ascq Cedex
Téléphone : 03 20 81 72 33
Télécopie : 03 20 81 72 32
Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01 45 42 59 59

2 - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS :

Préparation : De 5 à 15% de tensioactifs anioniques, moins de 5% de tensioactifs non ioniques, conservateur, colorant, parfum citron.
Composants dangereux : Mélange de tensioactifs anioniques et non ioniques - XiR36/38
Impuretés contribuant aux dangers : Aucune.
Pour le texte complet des phrases R, se reporter au paragraphe 16.

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS :

Principaux dangers du produit : aucun
Risques spécifiques : Aucun à notre connaissance en usage normal.
Principaux symptômes liés à l'utilisation ou au mauvais usage :

4 - DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS A PORTER EN CAS D'URGENCE :

- En cas de contact prolongé avec la peau, rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes) et au savon doux. Soigner la peau. Eloigner les vêtements contaminés.
- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologiste.
- En cas d'ingestion, rincer la bouche, boire beaucoup d'eau, et consulter un médecin.
- En cas d'inhalation, inapplicable.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie, refroidir les flacons en danger avec de l'eau vaporisée.
Moyens d'extinction déconseillés : aucun.
Dangers liés aux produits résultant de la combustion : aucun connu.
Dangers spécifiques liés à la lutte contre l'incendie (méthodes d'intervention, protection des intervenants) : pas de mesure spéciale nécessaire.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

Précautions individuelles : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter à l'égout.
Méthodes de nettoyage : Enlever sur matière absorbante et recueillir sur dans un récipient approprié. Laver à l'eau.

7 - PRECAUTIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION :

Manipulation : Aucune mesure particulière n'est requise. Eviter toute flamme ouverte.
Mesures techniques : sans objet.
Précautions à prendre : sans objet.
Conseils d'utilisation : sans objet.

Stockage :
Mesures techniques :
Conditions de stockage recommandées : Maintenir les emballages fermés hermétiquement et à l'abri du gel. A conserver dans son emballage d'origine.
Conditions de stockage à éviter :

- Matières incompatibles : aucune.
- Matériaux d'emballage déconseillés : fer (coloration).
- Conception des locaux de stockage :
- Quantité limite de stockage :
- Température :
- Humidité :
- Ventilation :

8 - PROCEDURES DE CONTROLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

Mesures d'ordre technique permettant de réduire l'exposition : aucune mesure particulière n'est requise.
Type et nature précise d'équipement de protection individuelle :

- Fontaine oculaire et douche à proximité
- Protection respiratoire : pas nécessaire
- Protection des mains : gants de protection appropriés
- Protection des yeux : lunettes de protection.

Mesure particulière d'hygiène : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

9 - PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES :

Etat physique :	Liquide
Couleur :	Orange
Odeur :	Citronnée
pH (pur) :	7 (+/- 0,5)
Point éclair :	
Densité à 20°C :	1,04 (+/-0,01)
Solubilité :	Soluble dans l'eau (20°C).
Viscosité à 20°C :	800 mPas (+/- 200)

10 - STABILITE DU PRODUIT ET REACTIVITE :

Stabilité :	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Réactions dangereuses :	Aucunes connues aux conditions normales d'utilisation
Produits de décomposition :	Aucunes aux conditions normales d'utilisation. En cas d'incendie : émanation d'oxydes de carbone et de soufre (par pyrolyse).

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Effets néfastes sur la santé : Produit classé non dangereux.

12 - INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES :

Effets connus ou probables sur l'environnement : Les tensioactifs contenus dans le produit sont en moyenne biodégradables au moins à 90% selon l'ordonnance sur les agents de surface (Tensidv du 04.06.1986) de la législation portant sur les détergents et les nettoyants.
Ecotoxicité : aucune connue.

13 - INFORMATIONS SUR LES POSSIBILITES DE L'ELIMINATION DES DECHETS :

Méthodes recommandées pour éliminer le produit sans danger :
Elimination des emballages contaminés : Incinération dans un centre agréé.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

Précautions spécifiques au transport :
Codification et classement dans les réglementations internationales relatives au transport, selon les modes de transport :

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :

Informations de danger, telles qu'elles sont mentionnées sur l'étiquette :
Phrases de sécurité :

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
S25 : Eviter le contact avec les yeux.
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Information sur les réglementations spécifiques communautaires et françaises :

16 - AUTRES INFORMATIONS :

Texte complet des ohrases de risques citées au paragraphe 2:
R36/38: Irritant pour la peau et les yeux.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer des textes réglementant son activité. Il doit prendre sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit, qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissent la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

Cachet du distributeur